

## Shéma de la procédure d'adoption des LDG

### LDG Collectivités

#### Préparation d'un projet de LDG

Qui détermine

- La stratégie globale et pluriannuelle de pilotage des RH
- Les orientations générales en matière de promotion et valorisation des parcours tout en favorisant l'égalité femmes/hommes

### LDG « Promotion interne » à la charge du CDG

**Le Président du Centre de Gestion (CDG) définit un projet de critères de sélection des candidats pour la promotion interne**

Il convient de prévoir des points d'étapes avec les organisations syndicales et/ou des représentants du personnel

**Avis CST\* local**

**OU**

**départemental**

**Avis CST\* départemental**

**ET**

**Tous les CST\* locaux**

Formalisation d'un document qui sera arrêté par l'Autorité territoriale

Validation des LDG « promotion interne » issue de cette consultation, par arrêté du Président du CDG

Communication des LDG aux agents par voie numérique et, le cas échéant, par tout autre moyen (affichage...)

Examen des dossiers de promotion interne par le service des carrières du CDG au regard des LDG « promotion interne »

Établissement des listes d'aptitude par le Président du CDG

Toutes les décisions individuelles (mobilités, avancements, promotions...) doivent faire référence aux LDG signées par l'Autorité territoriale

**Bilan annuel présenté au CST\* local ou départemental**